

## **Eléments de réponse aux observations du Secrétariat Technique Fast Track sur le Plan Sectoriel de l'Education**

### **Remarques préliminaires/générales:**

- Il semble que le modèle de simulation à notre disposition ne soit pas la dernière version du document puisqu'on retrouve quelques différences marginales à certains points avec le document de stratégie;

**C'est possible. Nous tenons à votre disposition la dernière version du modèle. Par ailleurs, les chiffres du PSE étant parfois des arrondis, il est possible de constater quelques différences à certains points. Toutefois, il serait souhaitable que vous nous indiquiez les différences en question.**

- Un certain nombre de données statistiques sont présentées dans les documents, alors que leur disponibilité dans les bases internationales sont rares (ISU par exemple). Comment expliquer ces différences :

**La production des données statistiques a accusé du retard ces dernières années, ce qui explique la non disponibilité de certaines données à l'ISU. Dans le cadre de la préparation du PSE, un effort important a été fait pour rattraper ce retard.**

**Par ailleurs, les rapports avec l'ISU sont en voie de redynamisation. Depuis 2007, dans le cadre d'un projet de renforcement des capacités en matière de statistiques financières de l'Education, financé par le fonds EPDF, l'ISU a organisé au Togo, deux ateliers de formation. En outre, une équipe togolaise a participé à un atelier à Paris dans le cadre de ce même projet. La disponibilité des données à l'ISU sera donc à très court terme améliorée.**

- Tout au long du document de stratégie, il est fait référence au cadre indicatif FTI ; pour faciliter la lecture il conviendrait d'ajouter en annexe un tableau reprenant l'ensemble des indicateurs de ce cadre pour l'année de référence, les trois prochaines années et la dernière année de la stratégie: 2020.

**Cette observation est pertinente. La version finale du PSE intègre à l'annexe 3 un tableau qui prend en compte ces préoccupations. Une version du tableau est annexée à ce document.**

- Le document souligne la faiblesse des capacités de mises en œuvre du secteur ; une analyse complète des besoins en renforcement de capacités a-t-elle été réalisée ? si oui, sur quelle base ? L'outil développé au sein de FTI a-t-il été utilisé ?

**En accord avec l'AFD, l'UNICEF et la Banque Mondiale, un consultant a été recruté pour mener une étude sur le renforcement des capacités du secteur. Les résultats de l'étude seront disponibles au plus tard en février 2010. L'étude fournira un cadre de suivi annuel des résultats en termes de renforcement de capacités et de transfert de compétences de l'unité des projets vers les directions du Ministère (en particulier en passation des marchés, gestion financière et constructions scolaires). Le suivi des résultats se fera chaque année lors de la revue annuelle conjointe.**

- Les aspects visant à améliorer l'équité sont largement traités dans le document de stratégie sous réserve de prise en compte des remarques développées dans le document d'évaluation notamment par rapport à l'accès au préscolaire. Cependant, il serait intéressant de suivre l'amélioration de cette dimension à travers un indicateur d'achèvement du primaire pour les filles dans les régions présentant le plus de difficultés ; compte tenu de l'importance de la scolarisation du premier cycle de secondaire pour les filles, les taux d'achèvement des filles pour ces mêmes régions devraient être calculés pour ce sous-secteur. Ces indicateurs pourraient être ajoutés au cadre logique de la stratégie.

**Cette observation est pertinente. Un tableau d'indicateurs par sexe et par région, sera intégré aux annexes du PSE final.**

### **Cadrage macroéconomique:**

- On rejoint la préoccupation des évaluateurs sur l'hypothèse d'une croissance annuelle du PIB trop élevée compte tenu du contexte international. Ce point étant très sensible pour le financement du secteur, il conviendra de réaliser régulièrement une mise à jour du modèle comme il est recommandé dans le document d'évaluation. Est-ce que le ministère des finances réalise une programmation pluriannuelle cohérente avec le CDMT préparé par le Ministère de l'Éducation? Le programme de dépenses de 2010 a-t-il été inscrit dans la nouvelle Loi de Finance?

**Le CDMT du secteur est en cohérence avec le CDMT global pour l'année 2010 et avec la programmation pluriannuelle du Programme d'Action Prioritaire du DSRP. Pour le reste, les ajustements nécessaires se feront au fur et à mesure dans le cadre des revues sectorielles annuelles, en prenant en compte les estimations et projections macro-économiques les plus récentes, validées par le Ministère des Finances conjointement avec le FMI. Le CDMT global vous sera transmis prochainement.**

- On note par ailleurs que la part des ressources affectées au secteur primaire reste faible. Cependant, compte tenu des capacités mobilisables à moyen terme, il ne semble pas possible que ce secteur absorbe des montants plus importants notamment en ce qui concerne les dépenses d'investissements.

**La part des ressources affectée au primaire est conforme au cadre indicatif FTI qui indique que 10 % des ressources de l'Etat (*part du primaire = 50% x 20 % des ressources de l'Etat soit 10 % des ressources de l'Etat*) doivent être affectées au primaire. Dans le cas du Togo, cette part s'élève à 10,4 % (*part du primaire = 40 % x 26 % des ressources de l'Etat soit 10,4 % des ressources de l'Etat*) des ressources de l'Etat en 2020.**

## **Faisabilité technique du programme d'infrastructures et de recrutement d'enseignants:**

Tableau des réalisations et des projections de construction de salles de classe dans le primaire et le secondaire sur la période 2006-2012

Source de financement	Réalizations					Projections		
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	
<b>Gouvernement</b>								
Ressources propres		264		69	88	94	94	
FTI					163	285	367	
<b>Agences Bilatérales</b>								
Agence Française de Développement	100	133			24	24		
<b>Agences Multilatérales</b>								
UNICEF (Dans le cadre des projets Danois et Japonais)	0	0	33	99				
Banque Islamique de Développement				300	150			
UE (Projet ADYSE avec AEA)		33						
<b>Organisations Non Gouvernementales</b>								
Plan Togo (Annee fiscale)	54	66	27	18	18	18	18	
Aide et Action (programme propre)		33						
<b>Projets multisectoriels</b>								
Projet de Développement Communautaire (PDC)			180	180	180	180	180	
Projet d'Urgence pour la Réduction de la pauvreté (PURP)	54	54	54	54				
Programme Pluriannuel de Micro-Réalisation (PPMR)	252	252						
<b>Total</b>	<b>460</b>	<b>835</b>	<b>294</b>	<b>720</b>	<b>623</b>	<b>601</b>	<b>659</b>	

- Le rythme de recrutement des enseignants par cycle et statut pour les années précédentes et pour le futur (sous le même format que celui demandé pour les infrastructures).

Dans le contexte togolais les recrutements de nouveaux enseignants se font dans la seule catégorie des enseignants auxiliaires. Ceux-ci ont la possibilité de devenir fonctionnaire après une période de 5 ans. Les réalisations et projections de recrutement de nouveaux enseignants sont présentées ci-dessous.

Tableau des réalisations et des projections de recrutement d'enseignants auxiliaires sur la période 2005-2012

Niveau	Réalizations					Projections		
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Préscolaire et Primaire	1039	915	0	1655	0	2000	2000	2000
Secondaire1	509	308	0	439	0	750	750	750
Secondaire2	188	188	0	338	0	150	150	150
<b>Ensemble</b>	<b>1736</b>	<b>1411</b>	<b>0</b>	<b>2432</b>	<b>0</b>	<b>2900</b>	<b>2900</b>	<b>2900</b>

Les capacités institutionnelles existantes ne permettent pas de former 1800 enseignants par an. En attendant la construction de nouvelles écoles normales, d'autres alternatives sont envisagées :

- utilisation des infrastructures des collèges, lycées et des universités pendant les vacances scolaires ;
- aménagement des calendriers de formation pour accueillir simultanément deux cohortes au cours de la même période.

Par ailleurs, le rapport d'évaluation ne semble pas convaincu par la faisabilité technique de ces deux points. Ceci conduirait alors à revoir un certain nombre d'objectifs en terme d'accès et de couverture mais cela pourrait avoir un impact important sur la qualité des enseignements à travers la dégradation du taux d'encadrement. Par contre, un retour sur un scénario plus techniquement faisable conduirait à la baisse des besoins de financement du secteur au moins à moyen terme.

Sur ce point, l'analyse de la programmation du budget d'investissement pour les trois prochaines années semble plus compatible avec les capacités du pays mais elle n'est plus cohérente avec le scénario de long terme (le rythme de constructions semble beaucoup plus faible que dans le modèle de simulation). Il conviendrait de rapprocher ces deux programmations pour apprécier réellement le chemin critique du secteur jusqu'en 2020.

**Le modèle a été utilisé pour une vision soutenable à long terme à l'horizon 2020. Les premières années seront utilisées pour renforcer les capacités et mobiliser plus de ressources. Le rattrapage est envisagé à partir de la deuxième phase de mise en œuvre du plan (2013-2015).**

- Il est à noter que selon le rapport des évaluateurs, les dépenses d'infrastructures (santé, éducation et «économiques») représenteraient 15 % du PIB en 2010. Ceci pose des questions sur les disponibilités des entreprises et/ou sur une hausse potentiellement importante des coûts unitaires. La proposition d'un renforcement des métiers de la construction au sein de la formation professionnelle ne constituera une solution qu'à long terme.

**Les infrastructures économiques regroupent les routes, les pistes, l'agriculture, l'hydraulique et l'assainissement.**

**Les dépenses relatives aux infrastructures économiques, de santé, et d'éducation représentent environ 12% du PIB en 2010. En 2009, ce taux était de 11%, ce qui montre que le volume des investissements peut être absorbé par le secteur privé.**

**Un recensement des petites et moyennes entreprises en capacité de réaliser des constructions scolaires a été effectué durant la préparation du plan sectoriel et du projet Fast Track. Les informations recensées sont résumées dans le tableau ci-dessous. Elles montrent qu'il existe bien un vivier suffisant de PME pour réaliser le programme d'infrastructures scolaires prévu.**

**Table A1.1: Nombre d'entreprises ayant été pré-qualifiées ou utilisées pour des constructions, par région**

	Lomé	Maritime	Kara	Savanes	Centrale	Plateaux	Region non connue	TOTAL
<b>MEPSA</b>	40	40	37	40	40	40		237
<b>Aide et Action</b>	7	0	14	32	5	5		63
<b>Plan</b>	3	0	4	/	3	1		11
<b>PDC</b>	27	0	3	/	3	13	22	68
<b>Total</b>	77	40	58	72	51	59	22	<b>379</b>

Source: MEPSA/DPEE

**De plus, le système de passation des marchés publics au Togo est en cours de restructuration en vue d'assurer la transparence dans la gestion des ressources publiques. Conformément à la nouvelle réglementation, les entreprises des autres pays peuvent soumissionner aux appels d'offre.**

### **Questions diverses**

Enseignement préscolaire : On rejoint la préoccupation des évaluateurs sur le risque important d'un accès inéquitable au développement de ce secteur.

**Le PSE a pris en compte cette question. Suite aux échanges avec l'équipe d'évaluation, cette observation n'est plus reprise par la version finale du rapport d'évaluation.**

Enseignement primaire :

- La stratégie propose un certain nombre de mesures visant à améliorer la qualité de l'enseignement ; le document indique que « les heures effectives d'enseignement ne sont pas bien exploitées » ; quelles sont les mesures proposées pour remédier a ce problème.

**Dans le contexte togolais, aucune mesure du temps effectif d'enseignement n'est disponible. La question des heures d'enseignement effectives n'est présentée que comme une possible explication de la moins bonne utilisation des années scolaires au Togo que dans d'autres pays.**

**Un certain nombre de mesures prévues par le PSE (formation des enseignants, réduction du nombre d'élèves par classe, réduction de l'aléa dans l'allocation des enseignants, fourniture de manuels scolaires et de matériels pédagogiques, renforcement du suivi des pratiques et des performances, évaluation des apprentissages) permettront entre autre, d'améliorer l'utilisation effective et efficace des heures d'enseignement dans les classes et donc de la qualité des enseignements délivrés.**

- On parle beaucoup du rôle important des directeurs d'écoles qui seraient «leaders» de l'équipe pédagogique. Les communautés d'apprentissage obtiennent en effet de très bons résultats dans de nombreux pays pour un faible cout. Mais il conviendrait de préciser si les directeurs disposeront d'un statut particulier et d'une rémunération spéciale. La même question se pose pour les conseillers pédagogiques. Nous rejoignons les préoccupations des évaluateurs sur le recrutement sans doute trop faible des conseillers pédagogiques relativement aux besoins. Leur efficacité étant toutefois fortement liée à leur statut.

**Les fonctions des directeurs d'écoles et de conseillers pédagogiques sont prises en compte par le statut particulier des personnels de l'enseignement. Dans le cadre de leurs missions, ceux-ci bénéficient d'indemnités de fonction au même titre que les inspecteurs.**

Les mesures prévues par le PSE (formation, fourniture de matériels informatiques et roulants,...) visent à renforcer les directeurs d'écoles et les conseillers pédagogiques dans leur fonction.

Dans le cadre du premier plan pluriannuel de formation des enseignants et des personnels d'encadrement, 62 nouveaux conseillers pédagogiques et 32 inspecteurs du préscolaire et du primaire ont été recrutés, formés et déployés à la rentrée 2009-2010. Le nombre de conseillers pédagogiques est donc passé de 75 à 137 soit un taux d'encadrement d'un conseiller pédagogique pour 230 enseignants. La formation d'une nouvelle cohorte de 80 conseillers pédagogiques est prévue d'ici fin 2012.

#### Manuels scolaires:

- La stratégie propose d'améliorer la disponibilité des manuels scolaires. Il conviendrait de présenter des cibles précises dans le cadre logique (type et nombre de manuels par élève) ; l'acheminement des manuels dans les écoles pose souvent problèmes, quelles actions sont prévues sur ce point ? Existe-t-il une base de données fiable sur l'allocation des manuels par écoles ? Qui possède les copyrights des actuels manuels ? Si le gouvernement les possède, est-ce que le Togo a la capacité d'en imprimer en quantité suffisante, ou est-il nécessaire de les imprimer ailleurs?

La stratégie prévoit un manuel de calcul et un manuel de lecture par élève au primaire (voir PSE, annexe 4 page 155) dès 2011.

Comme précisé dans le PSE (Fiche volet manuels scolaires), les livraisons seront effectuées en entrepôts au ministère par les éditeurs. Des prestataires privés seront sélectionnés pour effectuer les livraisons directement dans les écoles. La réception est effectuée par le directeur de l'école et un représentant des parents d'élèves.

La base de données des statistiques scolaires comprend des informations sur les stocks de manuels scolaires par école.

Actuellement, le Togo ne détient pas les copyrights des manuels utilisés.

La première phase de mise en œuvre du PSE prévoit l'achat direct des manuels existants auprès des éditeurs concernés. Concomitamment, il est prévu que le ministère produise de nouveaux manuels scolaires dont il possèdera les copyrights. Ceux-ci pourront être produits à moindre coût à partir de la deuxième phase de mise en œuvre du PSE.

Régulation des flux: Quelles seront les **actions concrètes** qui permettront d'assurer une croissance équilibrée de secteur à travers notamment la diminution du taux de transition entre secondaire 1 et 2?

La gestion des flux entre le secondaire 1 et le secondaire 2 comporte des aspects quantitatifs et géographiques de planification et des aspects qualitatifs d'accompagnement.

Les aspects quantitatifs et géographiques de planification sont décrits dans le volet « gestion des flux » (Annexe 6, page 196).

Les aspects qualitatifs d'accompagnement figurent dans différentes sections du Programme d'Intervention Prioritaire et du Cadre Logique du PSE :

- application effective des mesures relatives à la sélectivité de l'accès au second cycle secondaire (en respectant les projections de nouveaux entrants définies dans le modèle de simulation sectoriel) ;
- mise en place de formations professionnelles courtes d'insertion pour les sortants du premier cycle secondaire ;
- diversification des formations techniques et professionnelles ;
- redynamisation des services d'orientation scolaire et professionnelle ;
- sensibilisation des parents sur l'importance et l'intérêt des formations techniques et professionnelles.

Enseignement secondaire :

- Enseignants polyvalents : Quel est le calendrier de mise en place de cette réforme? Le plan ne fait apparaître que le lancement d'une étude;

**La bivalence existe déjà dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Une étude pour une utilisation optimale du personnel enseignant sera réalisée en 2010 et ses résultats serviront de base à une réforme des formations initiale et continue des enseignants du secondaire. Sous réserve des conclusions de l'étude, le passage à la polyvalence est envisagé pour la rentrée 2011-2012.**

Enseignement supérieur: Aide financière accordée aux étudiants pauvres; les mécanismes d'identification de ces étudiants sont-ils fonctionnels, sur quelle base se font-ils (revenus déclarés aux autorités fiscales?). Il semble que des actions identiques concernant 10% des effectifs du secondaire issus des ménages les plus pauvres soient prévues. Même interrogation sur la faisabilité (il ne semble pas que cela ait été budgétisé?).

**Actuellement tous les étudiants régulièrement inscrits reçoivent une aide du gouvernement. Le PSE prévoit d'introduire une sélectivité dans l'octroi de ces aides sur la base des critères académiques et sociaux. Une étude est prévue à cet effet.**

Enseignement des sciences: à plusieurs reprises les documents soulignent la volonté de renforcer l'enseignement des sciences; mais aucune action claire n'apparaît dans ce sens dans la stratégie. On note notamment un nombre d'enseignants scientifiques en formation initiale en nombre trop limité. Pourquoi n'y a-t-il qu'un seul élève-professeur en mathématique? L'enseignement supérieur prévoit une augmentation des effectifs dans ces filières mais cela dépend étroitement des résultats dans le secondaire (il faudrait donc ajouter comme objectif dans le cadre logique, les effectifs des différentes filières dans le secondaire).

**La formation des enseignants du secondaire est du ressort de deux institutions : l'Ecole Normale Supérieure (pour les professeurs de collèges) et les universités à travers leurs différentes facultés, en collaboration avec l'Institut National des Sciences de l'Education (pour les professeurs de lycées).**

**Jusqu'en 2001, la formation des professeurs de collèges était assurée à travers trois programmes :**

- Un programme d'un an (recrutement niveau Bac + 2) ;**
- Un programme de deux ans (recrutement niveau Bac + 1) ;**
- Un programme de trois ans (recrutement niveau Bac).**

**Compte tenu de la crise, les formations initiales d'enseignants du secondaire 1 ont été suspendues à l'ENS.**

**Dans le cadre du PSE, il est prévu la réouverture de l'Ecole Normale Supérieure avec une réorganisation du programme d'enseignement.**

**Les actions envisagées sont :**

- **La réouverture en 2010 de l'Ecole Normale Supérieure pour une formation accélérée de 9 mois d'élèves professeurs scientifiques avec niveau de recrutement Bac C,D,E + licence en sciences économiques et pour une formation initiale de 3 ans avec niveau de recrutement Bac C,D ou E ;**
- **La réorganisation de la formation des élèves professeurs suivant le modèle LMD ;**
- **L'incitation des élèves et étudiants à s'inscrire dans les filières scientifiques à travers l'octroi de bourses et aides ;**
- **L'octroi de bourses spécifiques d'études supérieures pour les futurs enseignants dans les disciplines scientifiques ;**
- **Le recours à la polyvalence ;**
- **La prise en charge des frais d'études avec, en contrepartie, un engagement décennal.**

#### Réforme curriculaire:

L'expérience dans la plupart des autres pays de la région montre que cette méthode est complexe et donc peu adaptée à des enseignants peu formés. Par ailleurs, sa mise en œuvre dans des classes de plus de 40 élèves semble très difficile, voire impossible. Pour qu'elle soit opérationnelle, il est fondamental que les élèves et surtout l'enseignant disposent de manuels adaptés, ce qui constituera un accroissement des frais. Finalement sa mise en œuvre nécessite d'importantes séances de formation continue qui viennent en substitution à d'autres formations académiques, didactiques et pédagogiques pour des enseignants qui n'ont eu aucune formation initiale.

Avant de lancer sa mise en œuvre, il conviendrait donc de consulter les expériences dans les pays voisins (une étude financée par l'AFD, la BAD, le CIEP, le Ministère des Affaires

Etrangères français et l'OIF identifie les difficultés de mise en œuvre de cette réforme). Il apparaît dans tous les cas, que cette réforme est si systémique qu'il convient de la piloter de près en effectuant une analyse de faisabilité et une prévision budgétaire à long terme (notamment en tenant compte des besoins de formation).

**Le processus de refondation des curricula selon l'APC a démarré au Togo en 2002 avec l'appui financier de l'UNFPA, mais n'a pas pu aboutir en raison de la réorientation des appuis de cette institution.**

**Le processus a été relancé récemment avec l'appui des partenaires techniques et financiers du secteur. Il prend en compte les recommandations des différentes études citées dans votre commentaire (il s'agit notamment de la formation initiale et continue des enseignants, de la disponibilité des manuels scolaires, guides des maîtres et autres matériels didactiques, de la réduction de la taille des classes) et devrait aboutir à la production de nouveaux curricula et manuels d'ici 2012.**

**Le coût de la l'opération est estimé à 304 millions de FCFA et comprend en plus de l'élaboration de nouveaux manuels et guides du maître, la formation des enseignants pour l'expérimentation, le suivi de l'expérimentation et la finalisation des manuels et guides.**

Calcul du Gap Financier: Il semble exister une hypothèse implicite qu'il n'y aura aucun financement national en faveur des dépenses d'investissement. Est-ce vraiment le cas ?

**Il existe un volume important d'investissements de l'Etat dans le secteur de l'éducation. Les investissements prévus pour la période 2010-2012 figurent dans le Plan Triennal d'Activités Budgétisé (voir annexe 5, projet ou budget « BE »). Le montant annuel moyen des investissements de l'Etat dans le secteur de l'éducation s'élève à 3 milliards de FCFA (9,4 milliards au total de 2010 à 2012).**

Cadre logique:

- fixer des cibles aux indicateurs;

**Les cibles des indicateurs figurent dans le tableau des indicateurs du PSE et dans le cadre indicatif Fast Track national (annexes 2 et 3).**

- Ajouter un indicateur sur:
  - o la transition entre le cycle ;

**Les nouveaux entrants en 6ème et en seconde figurent comme indicateurs dans le tableau des indicateurs du PSE.**

- o Polyvalence des enseignants ;

**L'étude sur la gestion prévisionnelle des personnels enseignants du secondaire envisagée permettra de mesurer des indicateurs de polyvalence des enseignants et de projeter leur évolution.**

- o Renforcement des filières scientifiques.

**Les parts des filières scientifiques dans les effectifs du secondaire et du supérieur seront ajoutées au tableau des indicateurs du PSE.**

Décentralisation:

- la gestion des carrières des enseignants dépendra des inspections et/ou des régions?

**La gestion des carrières des enseignants dépendra des régions (voir objectif 4 du Programme d'Intervention Prioritaire).**

- est-il prévu des transferts des ressources humaines et financières?

**Il est prévu un transfert des ressources humaines et financières aux établissements. Concernant les ressources humaines, la stratégie proposée consiste à effectuer des recrutements directs sur poste dans les établissements pour réduire les aléas dans la répartition des enseignants. S'agissant des ressources financières, en plus des ressources budgétaires de l'Etat, il est prévu une subvention aux écoles dans le cadre du futur projet Fast Track, dont les montants sont directement affectés aux écoles.**

Fonds commun et manuel de procédures:

- Y aura-t-il une seule unité de gestion?

**Dans le cadre de la mise en œuvre du PSE, il y aura une unité commune des projets pour la mise en œuvre des projets EPTT (financé par l'AFD) et PERI (financé par le fonds catalytique Fast Track). Cette unité utilisera pour les deux projets, les procédures de passations des marchés et de gestion financière de la Banque Mondiale et les mêmes logiciels comptables. L'unité des projets est logée à l'intérieur du MEPSA et travaille quotidiennement avec les directions du MEPSA. L'objectif est d'assurer un transfert progressif des compétences vers les directions nationales pour i) anticiper à moyen terme la disparition de l'unité des projets et ii) préparer le terrain pour des appuis sous forme de fonds commun.**

- Quels seront les bailleurs qui participeront au fonds commun ? Selon quelles procédures?

**Actuellement deux partenaires techniques et financiers travaillent sur ce projet pour le moyen terme : l'AFD et la Banque Mondiale. La faisabilité de la mise en place d'un fonds commun à partir de la deuxième phase du PSE (2013-2015) sera évaluée avant la fin de mise en œuvre des projets EPTT et Fast Track. L'objectif est aussi d'attirer d'autres partenaires dans l'unité commune des projets et plus tard dans le futur fonds commun.**

Développement de l'enseignement privé: Quel contrôle de qualité?

**L'enseignement privé est réglementé par un arrêté interministériel qui fixe les conditions d'ouverture, de fonctionnement, de recrutement des enseignants et de contrôle administratif et pédagogique des écoles privées.**

## Annexe : Cadre indicatif FTI national

INDICATEUR	VALEUR	ANNEE DE BASE 2009	CIBLE 2010	CIBLE 2011	CIBLE 2012	CIBLE 2020
<b>a) Mobilisation des ressources</b>						
Ressources internes en % du PIB	14 - 18	17,4	17,4	17,5	17,7	19,0
Dépenses publiques courantes d'éducation en % des ressources internes	20	22,7	22,8	23,1	23,4	26,0
Dépenses publiques courantes d'éducation en % du PIB	2,8 – 3,6	3,9	4,0	4,1	4,2	4,9
Part du bloc primaire <sup>1</sup> dans les dépenses courantes d'éducation	50	40 (2007)	47	47	48	44
<b>b) Flux d'élèves</b>						
Taux Brut d'Accès au primaire, ensemble	100/100	123	115	108	100	100
Taux Brut d'Accès au primaire, filles	100/100	116	111	105	100	100
Taux Brut d'Accès au primaire, garçons	100/100	130	120	110	100	100
Taux d'Achèvement du Primaire, ensemble	100/100	65	68	71	74	100
Taux d'Achèvement du Primaire, filles	100/100	54	58	62	66	100
Taux d'Achèvement du Primaire, garçons	100/100	76	79	81	83	100
% de redoublement au primaire	<= 10	22	19	16	13	10
<b>c) Modes d'organisation dans la production des services</b>						
Rapport élèves / maître dans les écoles publiques	40:1	47	46	46	45	40
Salaire annuel moyen des enseignants du primaire	3,5 – 3,6	6,1 (2007)	5,8	5,6	5,4	5,2
Part des dépenses courantes hors salaires enseignants	33	23 (2007)	28	28	28	31
Nombre d'heures d'enseignement annuel	850 - 1000					
Part des effectifs d'élèves du primaire scolarisés dans le privé	10	27	27	27	26	25
Coût unitaire de construction d'une salle de classe équipée (\$ EU)	10	21	21	21	21	21

<sup>1</sup> Y compris préscolaire, alphabétisation et formation des maîtres